



ENQUETE PUBLIQUE
Du 07/07/2023 au 06/09/2023
Réf. SPW-DPA : 10011089/GPR.cva

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES
EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Concerne la demande de SRL STORM 34, Borsbeeksebrug, 22 à 2600 ANTWERPEN, en vue d'obtenir le permis unique de classe 1 pour un bien sis Rue Astrid – 7531 Havinnes et Chaussée du Pont Royal - 7540 Rumillies cadastré Tournai, 7^{ème} Division (Mourcourt), section D n°514C, 524 B, 525 C, 526 Z, 527 B, 528 D, 529 G, 530 C, 532 A, 533 A, 533 B, 535/2 E, 536 W 3 et Tournai, 9^{ème} Division (Havinnes), Section C 250 A et ayant pour objet : « La construction et l'exploitation de trois éoliennes d'une puissance totale de 14,4 MW, d'une cabine de tête, des chemins d'accès, des aires de montage et la pose de câbles électriques à Rumillies ; et l'aménagement d'une prairie humide favorable à la Bécassine des Marais à Havinnes sur le territoire communal de Tournai ».

La demande entre sous le champ d'application de l'article D.IV.22, 7° du CODT (production destinée à la collectivité). Dès lors, conformément à l'article 81§2, alinéa 3 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03/02/2005, le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont compétents pour statuer sur la présente demande.

La demande comporte une étude d'incidences environnementale de plein droit (rubrique de classement n°40.10.01.04.03. de classe 1).

L'enquête publique se déroule suite à la production par le demandeur de plans modificatifs et d'un complément corollaire d'étude d'incidences sur l'environnement, ainsi que la raison de la modification des plans initiaux.

L'enquête est organisée simultanément sur les communes de Tournai, Pecq et Celles.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DEMANDE	DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLOTURE DE L'ENQUETE	LES OBSERVATIONS ECRITES PEUVENT ETRE ADRESSEES :
Le 30/06/2023	Le 07/07/2023 Suspension des délais d'enquête entre le 16/07/2023 et le 15/08/2023 INCLUS Reprise des délais d'enquête le 16/08/2023	Lieu : Administration communale de 7760 CELLES Date de clôture : 06/09/2023 Heure de clôture : 11 heures	Par courrier ordinaire : rue Parfait, 14 7760 CELLES ou Par courrier électronique : urbanisme@celles.be

Le bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, chaque jour ouvrable durant les heures d'ouverture du Service Urbanisme, à l'Administration communale, Rue Parfait, 14 à 7760 CELLES :

- Lundi, mercredi et vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Mercredi de 17h 30 à 19 h : moyennant prise de rendez-vous 24 h à l'avance soit par téléphone au 069/85.77.66 ou 069/85.77.76 ou par mail à urbanisme@celles.be

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 07/07/2023.

Tout personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** par le service urbanisme (tél. 069/85.77.66. ou 069/85.77.76. ou urbanisme@celles.be)

Toute personne intéressée peut obtenir des explications sur le projet auprès :

- * du demandeur : SRL STORM 34 Borsbeeksebrug, 22 à 2600 ANTWERPEN ;
- * du fonctionnaire technique : Service Public de Wallonie – DGO3 – DPA Tél. 065/32.82.00
- * du fonctionnaire délégué : Service Public de Wallonie – DGO4 Tél. 065/32.80.11.

CELLES, le 26/06/2023

La Directrice générale f.f.,

J. SOYEZ

Le Bourgmestre,

M. BUSINE